



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2014-517 « ADOPTION DU
BUDGET ET IMPOSITION DES TAUX DES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2015 »

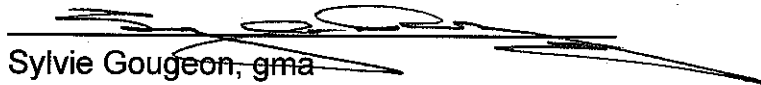
AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue le 2 décembre 2014, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « *Règlement n° 2014-517 "Adoption du budget et imposition des taux des taxes et compensations pour l'année 2015" »* ».

Ce règlement expose le budget 2015 et fixe les taux de taxation et les compensations pour l'année 2015.

Le règlement peut être consulté à la Mairie au 245, chemin Picard, Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et prendra effet le 1^{er} janvier 2015.

Donné à Shefford, ce 8 décembre 2014.



Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière